
Comité technique ministériel du 19 janvier 2021 :
Déclaration préalable du SNPTES

La gestion de la crise sanitaire dans l'enseignement supérieur doit être une priorité du gouvernement, sans attendre de nouveaux drames !

Le SNPTES alerte, une nouvelle fois, sur les conséquences de la crise sanitaire dans les universités et les effets délétères sur la santé mentale des étudiantes et étudiants, mais aussi des personnels.

Le SNPTES n'a pas la prétention de donner des directives de gestion de la crise ni de prévoir l'avenir. Le SNPTES observe malgré tout que les universités ont été capables de mettre en place des protocoles sanitaires stricts, par moment sûrement plus efficace que ceux que les lycées ont été capables de déployer, et qu'il n'y a aucune raison d'avoir un traitement différencié entre les étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles ou de licence. Il y a malheureusement déjà suffisamment d'iniquité de traitement de la part de l'État entre ces étudiants pour ne pas en rajouter davantage. Le gouvernement doit donc donner des latitudes et des moyens aux universités afin qu'elles puissent accueillir les étudiants qui souhaitent revenir sur les campus selon les modalités propres au contexte local.

Le SNPTES tient aussi à redire que la crise a des impacts sur l'ensemble des agents de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pour le SNPTES les personnels BIATSS sont les grands oubliés des discours !

Pour le SNPTES, les organisations représentatives des personnels de l'enseignement supérieur ont une expertise à faire valoir. Elles ne doivent en aucun cas être exclues des concertations sur la gestion de la crise sanitaire.

Enfin, et au-delà de la gestion à court terme de la crise, le SNPTES demande en outre que soient dès maintenant anticipées et collectivement débattues les actions qu'il faudra conduire pour ne pas faire des générations "COVID" des générations sacrifiées. Ainsi, nous devons apporter des réponses aux questions des conséquences de la crise sur l'insertion professionnelle et le marché de l'emploi, de l'utilité de compléments de formation, de l'augmentation des capacités d'accueil, etc. Comme à son habitude, le SNPTES sera moteur dans cette réflexion.

Pour conclure cette déclaration, et alors que l'on voit poindre le début de la campagne électorale pour la présidentielle, des députés portent des amendements au projet de loi confortant le respect des principes de la République afin que soit interdit l'ensemble des signes religieux dans l'enceinte des établissements du supérieur. Le SNPTES s'interroge sur l'irresponsabilité et le sens des priorités de ces députés. Alors que la crise risque de laisser la France exsangue, n'y aurait-il pas d'actions plus utiles à conduire que de laisser croire que les rares ports du voile dans les universités, puisque c'est bien de ça dont il s'agit, poseraient un quelconque problème à l'unité de la Nation.

Paris, le 19 janvier 2021